

NORD ECLAIR

Violences conjugales : « un jour, j'ai dit stop »

Publié le jeudi 25 novembre 2010 à 06h00

On évalue à 1040 le nombre de victimes qui portent plainte.

À l'occasion de la journée de lutte contre les violences conjugales, nous avons rencontré des femmes, réfugiées dans un centre d'accueil d'urgence.

Elles disent l'engrenage, l'isolement, la peur, la honte aussi.

FLORENCE TRAULLÉ

« On se lève le matin et on se dit : qu'est-ce qui va m'arriver aujourd'hui ? ». Sylvie est arrivée dans ce foyer d'accueil d'urgence il y a une petite semaine. Treize ans que cela durait. Depuis le début, en fait. Les claques, les coups, les cris. « J'étais à bout ». À l'entrée de la pièce où elle vit avec ses deux enfants, quelques sacs avec des affaires emportées à la va-vite. Sylvie a fui l'appartement dans lequel elle s'était installée depuis un an. Un an de harcèlement, de menaces. « Il veut me tuer ». Jusqu'à ce jour où elle est allée à la police. « Là, je me sentais en sécurité. J'ai porté plainte ». Il lui a fallu du temps, beaucoup de temps pour en arriver là. « On a honte. On a peur. Et on se dit que si on en parle, il frappera encore plus ».

Chantal aussi a longtemps hésité à parler. Avec ses collègues fonctionnaires avec qui elle s'entendait bien ? Impossible. « Même ma famille ne savait pas les deux tiers de ce que je vivais ». C'est Lisa, sa fille de 11 ans, qui s'est confiée à des proches. Chantal parle de « la peur d'être jugée. On se demande ce qu'on a fait. Pourquoi c'est arrivé ». Pour elle, tout a basculé il y a trois ans, quand elle est tombée malade. « Il n'a pas accepté ma maladie ». Il y a eu « des disputes, des coups aussi mais surtout des violences morales. Il y a des phrases qui sont encore plus dures que des coups ». Comme souvent dans les violences conjugales, le compagnon de Chantal a cherché à la couper de sa famille. Un isolement contre lequel elle a lutté, qui la fragilisait.

Chantal n'avait jamais imaginé que ça lui arriverait à elle. « On dit toujours : "la première fois qu'on sera tapée, on partira" mais en fait, ce n'est pas si simple. Moi, quand c'est arrivé, je me suis dit : "je suis dans un cauchemar. Je vais me réveiller" ». La peur s'est insinuée dans sa vie. « Quand il partait travailler, j'étais bien. Quand je savais qu'il allait revenir, c'était l'angoisse ». Il y avait toujours des prétextes, absurdes bien sûr. « Les pâtes trop cuites, pas assez cuites, n'importe quoi ». Lisa, sa fille de 11 ans, est une enfant brillante à l'école, « très mûre pour son âge », dit sa mère. Quand la violence verbale montait à la maison, Lisa essayait de ne pas entendre. « Je me mettais sous la couette, je caressais mon chien ».

« La goutte d'eau »

Chantal est partie une première fois, l'année dernière en décembre. Elle s'est réfugiée quelques semaines chez sa soeur avant de rentrer au domicile conjugal. Elle a essayé. Cru qu'il allait changer. Que ça pouvait se réparer. Son mari avait promis. « Début août, il y a eu la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. À ce moment-là, j'ai dit stop. J'avais peur pour moi mais surtout pour l'équilibre de ma fille. Il ne s'en est jamais pris à elle mais elle a été témoin de tout cela... ». Chantal est repartie. Définitivement, cette fois. « La première fois, ce n'était pas si clair ». Elle a demandé le divorce, espère pouvoir récupérer l'appartement où ils vivaient. Elle n'est sûre de rien. Elle tente de se reconstruire. C'est fragile. Elle se bat pour Lisa. Maryam est une autre de ces femmes au parcours fracassé par la violence. Elle vivait à l'autre bout de la France, avec son mari, afghan comme elle. Un mariage arrangé quand elle n'avait

que 15 ans. Maryam a vécu chez ses beaux-parents. « Ça s'est bien passé pendant un mois » mais, très vite, elle a subi ces derniers, réclamé à son mari de pouvoir vivre dans un lieu à eux. « Je faisais tout pour lui, pour qu'il n'y ait pas d'histoires ». Elle a subi son mépris, son indifférence, puis sa violence. Elle raconte ce jour où il l'a « claquée contre une fenêtre, jetée à terre, bourrée de coups de pied ». Ses enfants ont assisté à la scène. « Je n'avais personne pour demander de l'aide ».

« Je me suis même excusée... »

Un médecin avait son cabinet dans l'immeuble où elle vivait. Il lui a conseillé de porter plainte. Elle a fait le 17. « La police est venue. Ils m'ont emmenée au commissariat. Ils m'ont dit de ne pas rester chez moi, d'aller dans un foyer ». Maryam a finalement retiré sa plainte. « Je ne voulais pas qu'il aille en prison. Je n'avais pas le courage de ça. Je me suis même excusée auprès de lui... ». Un jour, elle a eu le courage. Elle est partie « avec une valise de vêtements, pas d'argent, rien du tout ».

w Les prénoms ont été modifiés

Une loi « satisfaisante sur le papier » mais...

La loi du 9 juillet dernier a renforcé l'arsenal juridique pour lutter contre les violences conjugales mais, si elle reconnaît ses avancées, Me Carine Delaby-Faure doute des moyens de la justice pour l'appliquer. Explications. De la difficulté de prouver ce qu'on subit... Avocate à la fois pénaliste et spécialisée dans le droit de la famille, Me Carine Delaby-Faure reconnaît que, par la nouvelle loi de juillet 2010, « les pouvoirs publics ont voulu trouver un angle pour protéger immédiatement les victimes de violences qui ont décidé de parler ». Une loi « satisfaisante et séduisante sur le papier » mais « comment l'appliquer réellement ? Je reste très circonspecte. » Désormais, le juge peut, dans l'urgence, prendre une ordonnance de protection qui permet l'éloignement du conjoint violent et l'attribution provisoire du logement à la victime. Le magistrat doit « déterminer s'il y a un danger. Le texte n'impose pas de preuves. Il s'agit d'une procédure contradictoire dans laquelle les deux parties sont entendues. » Nouveauté, dans cette procédure, « la victime peut aussi dissimuler sa nouvelle adresse, c'est une vraie avancée. » Reste toute la difficulté « d'apprécier une suspicion de violence conjugale, en urgence, sans éléments de preuve ». Pour que les victimes de violences puissent bénéficier des avancées de la nouvelle loi, « cela suppose des délais d'audience rapides » . Me Delaby-Faure évoque ce dossier récent dans lequel elle a déposé un référé-violence pour lequel l'audience a été fixée... deux mois plus tard : « trop long pour ma cliente qui a dû partir de chez elle. Il y a un vrai problème de moyens. Les tribunaux ont déjà tellement de mal à gérer les flux classiques de dossiers... » Les victimes de violences conjugales qui osent porter plainte sont évaluées à environ 10 % de celles (et ceux, car les hommes sont aussi concernés) qui les subissent. C'est très peu. Et « à Lille, actuellement, quand les violences ne sont pas jugées trop graves, la réponse pénale est souvent un rappel à la loi prononcé, dans son bureau, par un délégué du procureur ». Pas de renvoi devant le tribunal correctionnel « et donc le risque d'un sentiment d'impunité pour l'auteur des violences et d'incompréhension pour la victime » . Une réponse qu'elle n'estime « pas adaptée », raison pour laquelle Me Delaby-Faure est de ceux qui plaident pour « exclure toute mesure alternative au passage devant le tribunal. Il faut officialiser les choses ». Parmi les nouveautés de la loi de juillet 2010, la création d'un délit de violence psychologique. Là encore, un progrès « mais le problème sera de prouver le harcèlement tel que défini par la loi et la relation de cause à effet avec l'état de la victime. Les violences psychologiques sont très surnoises et leurs auteurs sont souvent très manipulateurs... » wFl.T.

Laurent, thérapeute : « Les femmes sont plus fortes qu'elles ne le croient »

17 personnes sont mortes sous les coups de leur conjoint, l'année dernière dans la région. Faute, peut-être, de ne pas avoir réussi à appeler à l'aide. Ou de ne pas avoir été écoutées. Un centre thérapeutique lensois y travaille depuis 2009. Quand Laurent Liotard parle violences conjugales, il n'aborde ni arme, ni coup, ni cri. Juste des larmes qui coulent, quelques sourires, timides. Et surtout, de l'amour. Sa première question ? « Vous l'aimez encore ? » Laurent Liotard ne tergiverse pas. « Les femmes qui ont déjà opté pour la séparation avant la consultation sont minoritaires. Beaucoup arrivent ici en nous demandant de l'aide pour stopper la violence, mais pas pour arrêter leur couple. Elles disent encore aimer leur conjoint. Mais ça, elles ne peuvent pas le dire à leur entourage ou à l'assistante sociale. On les prendrait pour des folles. » Une menace de divorce ou de dépôt de plainte marque souvent leurs premiers appels à l'aide. Systémia, le centre de psychothérapie où exerce Laurent, est né voilà deux ans des efforts de l'association lensoise 9 de Coeur, des financeurs (dont l'État et la CAF) et de trois de ses collègues. Un logement parmi les autres de la rue Saint-Antoine, à Lens, remis à neuf. Dans la « grande salle d'écoute », du jaune, des arbres et des papillons sur les murs, sept chaises en cercle, des mouchoirs prêts sur la table basse. « On a voulu rendre le lieu agréable », explique Laurent. Agréable mais aussi discret - juste un panneau à l'entrée -, pour « une démarche compliquée ». Les séances chez Systémia durent une heure, une fois par mois. Six suffisent en général. Un premier rendez-vous est fixé avec la personne violentée (un homme pour trois femmes), pour un « diagnostic ». « On cherche à savoir si le lien de couple existe encore, s'il y a eu des traumatismes antécédents, peut-être dans l'enfance. La personne finit par se lâcher, elle raconte toute son histoire. Alors, on décide si on est apte ou pas à mener la psychothérapie. » Le seul cas où Systémia se sait incompétente, et réoriente : les relations de « violence extrême ». Laurent Liotard ne s'épanche pas sur les détails. Aider l'adulte avant le parent Deuxième étape, la rencontre avec le conjoint violent. « Les hommes y sont souvent réticents au départ. Puis, par amour, quand il en reste, ils acceptent. » C'est le moment, selon le professionnel, « où toutes les barrières du couple sautent ». « Nous sommes leur miroir. C'est comme ça qu'ils peuvent avancer à deux. » Systémia n'impose aucun objectif. « Nous ne sommes pas des guérisseurs. Nous sommes plutôt des décrypteurs. » Les femmes, affirme Laurent, « sont fortes. Plus qu'elles ne le croient ». « On leur démontre qu'elles ont les capacités de rebondir, que ça soit seule ou non. » Leurs enfants, premières « victimes » des violences conjugales pour le professionnel, doivent rester à l'écart. Tout au moins au début de la psychothérapie. « Pour aider l'enfant, il faut avant tout s'occuper du parent. Et un parent, c'est un adulte, qui doit composer avec les trois entités que sont lui-même, son conjoint et son couple. » Ensuite vient leur tour de s'exprimer. Dans le Pas-de-Calais, 9 personnes sont mortes en 2009 sous les coups de leur conjoint. Ils étaient 8 dans le Nord. Un triste record national. De plus, un tiers de ces homicides concerne des ex. Quand tout est allé trop loin, quand la séparation est inéluctable, Systémia s'attache donc à suivre après la séparation chaque violent et violenté. S'il faut apprendre à « repulser ce qui s'est cassé », il faut aussi apprendre à « se démarier ». wJ.F.